

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 20313

présenté par
Mme Panot

ARTICLE 15

Supprimer l'alinéa 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

"Comme la majorité des Français-es, nous nous opposons totalement à l'ensemble de ce projet de loi et demandons le retrait de l'ensemble de ses dispositions, même celles qui auraient pour fonction de limiter les dégâts d'un texte dévastateur. On bétonne l'équivalent d'un département tous les 7 ans en France, la moitié des agriculteurs ont disparu en 20 ans, la moitié des agriculteurs actuels partiront en retraite d'ici 6 ans. Tout cela met en péril notre capacité à nous nourrir d'une agriculture de qualité dans les années qui viennent. On vote le CETA, on vote une réforme des retraites, mais on ne vote pas de loi foncière, on réduit les aides à l'installation d'une agriculture respectueuse du vivant et des travailleurs. La France que nous choisissons porte plus haut l'idéal d'égalité, du bien commun, du temps libre partagé. Contre une société où l'on doit travailler plus longtemps, pour gagner peu, produire toujours plus et consommer en fonction de ses moyens - toujours pour inégalement répartis.

"